Les modalités d'inscription

Inscriptions 100% en ligne, nouveau titre de transport, modalités de paiement… Les inscriptions et réinscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2023-2024 ouvrent le 5 juin jusqu'au 15 juillet 2023.

L'inscription constitue un engagement pour une année scolaire complète impliquant l'acception du règlement des transports scolaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Aucune réinscription n'est automatique.
Les inscriptions et réinscriptions en cours d'année ne seront possibles que dans la limite des places disponibles sans modifications de circuit ni ajout de point d'arrêt.

Pour inscrire votre(vos) enfant il vous faut :

- Une adresse mail valide
- Un numéro de téléphone
- Une photo d'identité
- Un moyen de paiement (CB ou RIB)

À compter du **16 juillet 2023**, l'inscription sera toujours possible.
Une majoration sera alors automatiquement appliquée à hauteur de 30€.
Pour plus d'informations, se référer aux règlement des transports scolaires téléchargeable sur notre site

Pour les enfants en garde alternée nécessitant 2 transports, domiciliés sur notre territoire :

- L'inscription doit être effectuée par le représentant légal titulaire de l'inscription et du paiement, puis complétée par le second parent en cas de garde alternée.